

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018

Le vendredi 14 septembre 2018 à 10h15, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie s'est réuni dans les bureaux de l'EPF, sur convocations du Président en date du 28 août 2018.

Total des droits de vote			25 VOIX				
Au titre de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération			3 voix				
Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy			6 voix				
Au titre de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération			2 voix				
Au titre de la Communauté de Communes Arve et Salève			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes du Genevois			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes du Haut-Chablais			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes du Pays Rochois			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes Fier et Ussets			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes Montagnes du Giffre			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes Sources du Lac d'Annecy			1 voix				
Au titre de la Communauté de Communes Ussets et Rhône			1 voix				
Au titre de l'Assemblée Spéciale Election à venir (1 voix)							
Au titre du Conseil Départemental			1 voix				
Au titre de la Région Auvergne Rhône-Alpes			1 voix				
MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES	Présent	Représenté	Excusé/Absen	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLEANTS	Présent	Représenté	Excusé/Absen
Titulaires				Suppléants			
ALLARD Gilbert	X			ANTHOINE Éric			X
ANSELME Christian		X		ANTHONIOZ Henri			X
BOCCARD Bernard		X		BARBET André	X		
BOSLAND Jean-Paul			X	BARRY Olivier			X
BOSSON Yvon	X			BEREZIAT Patrice			X
CARTIER Bernard	X			BOSSON Alain			X
CATTANEO Marcel		X		BOURGEAUX Jean			X
DARBON Danièle		X		BRAND Xavier			X
DAVIET François		X		CAMUSSO Françoise			X
DEAGE Joseph			X	CARBONNEL François-Eric			X
DUPESSEY Christian Président	X			CHAPPET Michel			X
DURSENT Jacky	X			CHEMINAL Yves	X		
FAVRE Louis	X			CICLET Jean-François			X
GALLAY Gilbert			X	CUZIN Agnès	X		
GEORGES Emmanuel			X	EMIN Luc			X
GIGUELAY Elisabeth			X	FILLON Pierre			X
GUICHARD Ségolène	X			FOURNIER-BIDOZ Gérard			X
HEISON Christian			X	HERISSON Pierre	X		
JACQUEMOUD Louis	X			HERVE Loic			X
LAGGOUNE Kamel		X		JACCAZ Yann			X
LAYDEVANT Christiane			X	KOURTCHEVSKY Joelle			X
MENEGHETTI Marc		X		MARCELOT Claude			X
RAMBICUR Jean-Pierre			X	MAURE Sébastien	X		X
SADDIER Martial			X	PETIT JEAN Denis			X
VITTOZ André			X	REVILLON Bernard			X
				SIERRA Germain	X		
				SOULAT Jean-Luc			X

Total des votants présents ou représentés : 15

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer

2018-071– VOTE : INTERVENTION SUR LA COMMUNE D'AMBILLY

Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons

Demandeur	Commune d'AMBILLY
Réception du dossier	SEPTEMBRE 2018
Accord de l'interco	PLAN FONCIER

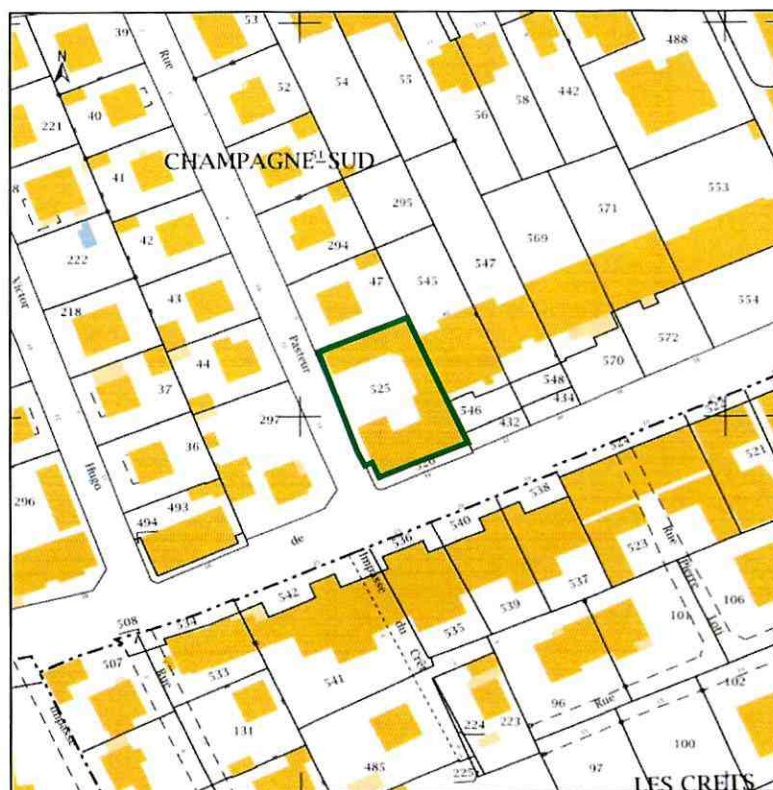
Désignation des biens à acquérir sur la commune d'AMBILLY					
Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
44 rue de Genève	AI	525 (ex AI 46)	09a 07ca	X	
Dans une copropriété, les lots 1 (local commercial libre en RDC environ 80 m²), 11 (cave de stockage en sous-sol), et 25 (garage occupé)					

Situation PLU	Evaluation	Durée de portage
Zone Utc / ER n° 53	Avis France Domaine du 19-04-2018 n° 2018-008V0598	4 ans par annuités

Thématique PPI

Logements aidés

Opération comprenant 30% de logements aidés dont 25% en locatif social



Acquisition sur la commune d'AMBILLY :

Monsieur le Président présente :

La Commune d'AMBILLY a sollicité l'intervention de l'EPF en vue d'acquérir un local commercial (le fonds de commerce éteint), une cave de stockage et un garage (occupé) situés dans un immeuble sur le front de la rue de Genève, principal axe de circulation et colonne vertébrale de l'agglomération, amenée à faire l'objet d'un projet urbain en lien avec le passage envisagé dans cette avenue d'un transport en commun en site propre (prolongation de la ligne de tramway depuis la frontière suisse).

Cette acquisition permettra à la commune de compléter sa réserve foncière dans le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique « réserve foncière » dont le dossier est en cours d'instruction en Préfecture.

- *Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;*
- *Vu la loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, modifiée le 17 juillet 1986, 23 décembre 1986, 17 juillet 1987 et 2 août 1989 ;*
- *Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;*
- *Vu les articles L 324-1 et suivants et les articles R 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-2914 en date du 23 décembre 2003 portant création de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie ;*
- *Vu les statuts de l'EPF, approuvés par arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 ;*
- *Vu le règlement intérieur de l'EPF ;*
- *Vu la délibération du Conseil Communautaire de ANNEMASSE-LES VOIRONS AGGLOMÉRATION en date du 24 septembre 2003 demandant son adhésion, et de fait celle de la Commune d'AMBILLY, à l'EPF, adhésion validée par l'arrêté préfectoral de création de l'EPF en date du 23/12/2003 ;*
- *Vu l'évaluation France Domaine n° 2018-008V0598 en date du 19 avril 2018 ;*
- *Vu le dossier déposé :*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCEPTE à l'unanimité** que l'EPF procède à cette acquisition nécessaire au projet de la Commune d'AMBILLY, sur la base de l'estimation de France Domaine.
- ✓ **DONNE** son accord pour que cette acquisition soit réalisée par voie amiable ou par voie judiciaire.
- ✓ **AUTORISE** le Directeur à signer tous les documents à intervenir.

Le Président,

Christian DUPESSEY



Envoyé en préfecture le 25/09/2018

Reçu en préfecture le 25/09/2018

Affiché le



ID : 074-451440275-20180914-DELCA2018_071-DE